

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ADULTES

1 - INSCRIPTION / PAIEMENT

Conformément à l'article l 221-28 du code de la consommation, les personnes inscrites à un programme sportif ne bénéficient pas du délai de rétractation de quatorze jours.

Pour les inscriptions intervenant moins de trente et un (31) jours avant la date du départ, la totalité du prix du stage sportif est due à l'association des Nageurs Bigoudens. Pour les inscriptions à plus de trente et un (31) jours avant la date du départ, un acompte de 30 % du prix du programme sportif est impérativement demandé. La totalité du prix du stage sportif devra être payée au plus tard trente et un (31) jours avant le départ. Aucune inscription ne sera enregistrée par l'association des Nageurs Bigoudens sans le paiement de l'acompte correspondant. L'association des Nageurs Bigoudens se réserve le droit de refuser la présence du stagiaire sur un stage sportif choisi si la totalité du prix du stage sportif n'est pas payée avant la date du départ et conservera les sommes versées au titre des pénalités d'annulation.

Tous les règlements par chèque vacances (ANCV) doivent être envoyés en lettre suivie ou en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Nageurs Bigoudens
17 Rue Raymonde Folgoas Guillou,
29120 Pont-l'Abbé

moyennant des frais de modifications (50 €).

Le renoncement à l'une des prestations incluses dans le stage sportif ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Toute modification du nom d'un participant est considérée comme une annulation et entraîne l'application des frais d'annulation prévus.

B) Du fait de l'association des Nageurs Bigoudens - Avant le départ

L'association des Nageurs Bigoudens peut être contrainte de devoir modifier un élément essentiel du programme sportif en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants. L'association des Nageurs Bigoudens informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription avec le remboursement des sommes déjà versées.

C) Du fait de l'association des Nageurs Bigoudens - Après le départ

Durant le stage, le programme peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment.

Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement l'association des Nageurs Bigoudens sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

ANNULATION

A) De votre fait

Toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée auprès de l'association des Nageurs Bigoudens :

Nageurs Bigoudens
17 Rue Raymonde Folgoas Guillou,
29120 Pont-l'Abbé

le cachet de la poste faisant foi. Dans tous les cas, l'association des Nageurs Bigoudens retiendra des frais de pénalités calculés sur le prix total du stage sportif et variant en fonction de la date d'annulation, selon les conditions figurant sur le tableau ci-dessus.

Frais d'annulation pour les stages sportifs
Période avant le début du programme.
Pénalités calculées sur le prix net du dossier hors assurance.

+ de 30 j	Entre 30 et 21 j	Entre 20 et 15 j	Entre 14 et 8 j	entre 7 j. et le jour de départ, ou en cas d'absence au départ sans annulation préalable
10 %	25 %	50 %	75 %	100 %

En cas d'annulation d'un stage sportif réglé, avec certificat médical, les frais de dossier seront de 50 €.

B) Du fait de l'association des Nageurs Bigoudens

L'association des Nageurs Bigoudens peut être exceptionnellement contrainte d'annuler votre programme sportif si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, l'association des Nageurs Bigoudens vous en informera au plus tard 21 jours avant le départ,
- les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas d'événements imprévisibles.

L'association des Nageurs Bigoudens, vous proposera dans la mesure du possible un stage sportif équivalent à un coût comparable que vous serez libre d'accepter. Vous serez informé de l'annulation et de la proposition d'un nouveau stage sportif par l'association des Nageurs Bigoudens dans les meilleurs délais. Tout coût supplémentaire restera à votre charge. En cas de refus de ce nouveau stage sportif l'association des Nageurs Biogudens remboursera les sommes déjà versées. En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

4 - PRIX

Le prix de nos stages sportifs comprend les activités sportives, le matériel sportif, l'encadrement, l'hébergement, la restauration et les animations ainsi qu'une assurance en responsabilité civile incluse.

5 - RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET DE PRUDENCE

Une extrême prudence est recommandée au cours du stage sportif afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du stage sportif non seulement pour vous-même mais aussi pour l'ensemble du groupe. Chaque participant doit se conformer aux règles propres à la vie lors d'un stage sportif itinérant se déroulant en plein air. L'association des Nageurs Bigoudens se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre. L'association des Nageurs Bigoudens rappelle que l'introduction d'alcool est interdite. Une caution garantissant le bon usage des locaux et du matériel sportif mis à votre disposition peut vous être demandée à votre arrivée. Cette caution ne prend pas en charge les éventuels frais supplémentaires de réparation ou de remplacement du matériel. Le montant de cette caution peut varier suivant le programme sportif choisi et / ou le matériel sportif.

6 - NIVEAUX TECHNIQUES ET PRATIQUES

Les stages sportifs sont classés selon des critères d'intensité. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence habituelles et propres à la pratique 'activités physiques.

7 - MATÉRIEL

Important

Tout matériel sportif vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommages à l'extérieur des mobiles Homes, la responsabilité de l'association des Nageurs Bigoudens ne pouvant

être recherchée à ce titre. De plus, la responsabilité de l'association des Nageurs Bigoudens ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion d'un stage sportif itinérant se déroulant en plein air. Une caution garantissant le bon usage des locaux et du matériel sportif mis à votre disposition peut vous être demandée à votre arrivée. Le montant de cette caution peut varier suivant le stage sportif choisi et / ou le matériel sportif. Le matériel confié par l'association des Nageurs Bigoudens est sous votre responsabilité. En cas de détérioration de celui-ci, vous serez redevable du montant de la réparation ou de remplacement avant votre départ du centre.

8 - PARTENAIRES TECHNIQUES

Pour certains stages sportifs (sur sites ou en itinérances), l'association des Nageurs Bigoudens peut faire appel à des partenaires techniques locaux. Ceux-ci sont soigneusement sélectionnés pour leur bonne connaissance de l'environnement de pratique.

9 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la législation européenne en vigueur et en particulier dans le cadre du règlement général de la protection des données (Règlement UE 2016 / 679 du 26 avril 2016), les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription.